

ERRATUM

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

15.024 – NEUCHATEL MOBILITE 2030 – STRATEGIE CANTONALE

Corps du rapport:

Classement de propositions (chapitre 7 et annexe VI)

Motion populaire 15.125 *Désengorgement du trafic à travers Peseux*
est remplacé par:

Motion populaire **15.124** *Désengorgement du trafic à travers Peseux*

Décret

soumettant au vote du peuple l'octroi d'une garantie et la prise en charge des intérêts passifs relatifs à l'avance des fonds pour la réalisation d'une liaison ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dans le cadre du RER neuchâtelois, conditionnés à l'acceptation du financement du projet par la Confédération

Adjonction d'un nouvel alinéa 2 à l'article 5:

Art. 5 ¹Le présent décret autorise l'ouverture d'un crédit d'engagement à hauteur de 900 millions de francs, au titre de cautionnement de l'emprunt.

²Le crédit d'engagement n'entre pas dans le calcul du frein à l'endettement.

³La présente autorisation deviendra caduque en cas de refus du financement du projet par la Confédération.

Neuchâtel, le 17 septembre 2015